

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°11 Arrêté autorisant Mr »: Chapon-Baissac à créer, à la Côte française des Somalis, un Comité de l'Union des Femmes de France.,....

n°11

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1933

Numéro JO
n° 445 du 31/12/1933

Date du numéro
31 décembre 1933

VISAS

le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1882, reconnaissant d'utilité publique la Société de la Croix-Rouge française & « Union des Femmes de France »

Vu la demande de M »° Chapon-Baissac, ex-Présidente générale de l' « Union des Femmes de France » de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — M »° Chapon-Baissac est autorisée à créer, dans le cadre des statuts de l'Union des Femmes de France (Croix-Rouge française), siège social boulevard Malesherbes, n° 102, à Paris, un Comité de l'Union des Femmes de France » à la Côte française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

chapon-baissac